

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-016 **« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »**

L'an 2023, le jeudi 26 janvier, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 18 janvier 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 63

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, BOU Laurent, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*jusqu'à la délibération n°2023-018*), Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY (*jusqu'à la délibération n°2023-019*), Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Franck CHARBONNEL (*jusqu'à la délibération n°2023-014*), Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Antoine MARINO MORABITO (à Paul VERNAY), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Patrick BLANC (à Sylviane BOUCHARD), Dominique DALLOZ (à Cyril DUQUESNE), Stéphanie JULLIEN (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Aurélie PETIT), Viviane VAUDRAY (à Emilie CHARMET), Régine GIROUD (à Jean-Alex PELLETIER), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Jean ROSET (à Daniel BEGUET), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Agnès OGERET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (par Franck CHARBONNEL).

Etaient excusés : Joël GUERRY, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Frédéric TOSEL, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Alexandre NANCHI, Maël DURAND, Jean MARCELLI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Rétrocession d'un dossier EPF présenté par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 janvier 2023 ;

M. Bernard PERRET, vice-président, rappelle l'adhésion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à l'Établissement Public Foncier de l'Ain (EPF).

Il indique que la Communauté de communes a décidé en 2018 de demander l'intervention de l'EPF pour l'acquisition de la parcelle BS 251 située à Ambérieu-en-Bugey rue Emile Bravet dans le quartier des affaires et des savoirs. Le montant de cette acquisition s'est élevé à 310 000 €.

Ce portage arrivant à son terme le 4 juillet 2023, il convient de prendre une délibération pour effectuer l'acte de rétrocession du bien à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Le montant de cette rétrocession s'élève à 313 596,46 € HT correspondant à la somme des éléments suivants :

- Le prix d'acquisition de 310 000 €
- Les frais supportés par l'établissement dans le cadre de l'acquisition s'élevant à 3 596,40 € HT.

Toutefois, et compte tenu des annuités déjà versées par la collectivité d'un montant de 235 197,36 €, le restant dû à verser par la collectivité à l'issue de la signature de l'acte de rétrocession sera d'un montant de 78 399,10 € HT.

.../...

En outre, la Communauté de communes devra s'acquitter des frais de portage arrêtés au jour de la rétrocession.

MM. Eric BEAUFORT, Gilbert BOUCHON, Bernard PERRET, Marcel JACQUIN, Christian LIMOUSIN et Mme Sylviane BOUCHARD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable à la rétrocession de ce bien par l'EPF pour le compte de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'acte de rétrocession.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 31 janvier 2023
Publiée le 03 FEV. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

